

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU
SEANCE du mardi 12 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 12 janvier, le Bureau d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h30, salle du Conseil Municipal de la Ville de Guingamp, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; GOUAULT Jacky ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; PUILLANDRE Elisabeth ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; COAIL Christian ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; SCOLAN Marie-Thérèse

Excusés : Yannick LE GOFF et Yvon LE MOIGNE

*Arrivée de Jacky GOUAULT à 10h et de Guy CONNAN à 10h15
Départ de Yannick ECHEVEST à 11h45*



DELBU2021-01-003 – ECLAIRAGE PUBLIC ; RENOUELEMENT FOYER SAINT-AGATHON

L'entreprise INEO ATLANTIQUE chargée de l'entretien des installations d'éclairage public sur le territoire de Saint-Agathon a fait part de l'état vétuste du foyer R389 (périmètre de Guingamp-Paimpol Agglomération).

Le projet de remise en état présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor s'élève à un montant estimatif de 712.80 € TTC (coût total des travaux, majoré de 8 % de frais d'ingénierie). Guingamp-Paimpol Agglomération ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A et percevra de l'Agglomération une subvention d'équipement calculée selon des dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019, d'un montant de 429 €. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8 %, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Détail et coût de l'opération :

- Plan de recollement éclairage public
- Dépose d'une lanterne
- Fourniture et pose d'une lanterne ECLATEC de Type « MURENA » équipée de source 150W SHP

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à l'unanimité décident ;

- d'approuver le projet de remise en état présenté par le SDE22 pour un montant de 712.80 € TTC dont 429 € TTC à la charge de l'Agglomération.
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces validant ce paiement

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Président, Vincent LE MEAUX

